

Date de création : 27/09/2022	Page 1 sur 6
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 27 SEPTEMBRE 2022	

Présidence de la séance : Madame Caroline BERTRAND – Doyen de l’UFR des Sciences Odontologiques

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
Collège A				
Professeur Caroline BERTRAND	x			
Professeur Marie-José BOILEAU		x	Caroline BERTRAND	
Professeur Jean-Christophe FRICAIN	x			
Professeur Jean-Bruno ELLA N’GUEMA	x			
Professeur Sylvain CATROS		x	Jean-Christophe FRICAIN	
Professeur Raphaël DEVILLARD		x	Jean-Christophe FRICAIN	
Collège B				
Docteur Christophe BOU	x			
Docteur Audrey AUSSEL	x			
Docteur Yves DELBOS	x			
Docteur Sylvie BRUNET	x			
Docteur Michel BARTALA	x			
Docteur Rawen SMIRANI	x			
Personnels BIATSS				
Alice OUDIN		x		
Pascal HOUSTY		x	Yves DELBOS	
Etudiants titulaires				
Clément MARTIN		x	Vincent MALET	
Rachel LACOUR		x	Vincent MALET	
Vincent MALET	x			
Louise THIOU		x		
Etudiants suppléants				
Sabrina BLAUDIER				
Marie BADEL				
Maxence TORKINGTON				
Alexandre FROMENTIN				
Mikael ELOUADI				
Valérian FAUSSEMAGNE				

Date de création : 27/09/2022	Page 2 sur 6
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 27 SEPTEMBRE 2022	

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
Personnalités extérieures				
Monsieur Didier CUGY Représentant la mairie de Bordeaux Métropole		x		
Madame Violaine TISSIER-TUREAU Représentant des activités industrielles en rapport avec l'odontologie		x		
Docteur Alain MANSEAU Représentant le conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes		X	Nathalie DELPHIN	
Monsieur Thierry THOMAS CHU de Bordeaux	x			
Monsieur Thierry CARDINAL Représentant de l'ICMCB	x			
Docteur Nathalie DELPHIN Représentante du SFCD (syndicat des femmes chirurgiens-dentistes)	x			
Docteur Benjamin DAVILLER Représentant l'ARS Nouvelle Aquitaine		x		
Madame Françoise JEANSON Représentante du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (représentée par Carole Dousset)		x		

08 h 30 : ouverture de la séance. Il est noté que le quorum est atteint.

Compte rendu du Conseil d'UFR du 27 septembre 2022

Point 1 : Informations générales

Madame Bertrand présente tout d'abord le nouveau plan de sobriété de l'Université qui consiste en une réduction de la dotation dans le budget initial. Le Collège santé va être prélevé de 300 000 euros sur son budget (20%). Cela va avoir pour conséquence une diminution de la dotation allouée aux UFR avec comme valeur de référence l'année 2019. La réduction de la dotation sur le budget global du Collège santé non essentiel concerne les missions, les réceptions, documentations ...

Madame Bertrand explique la réflexion en cours au sein de l'Université concernant la fermeture des amphithéâtres 3 et 9 pendant une durée non définie à la rentrée 2023. Cela risque de poser un problème pour notre remise des diplômes car nous souhaitons réserver l'amphi 9 .

Monsieur Housty indique avoir écrit aux responsables de diplômes concernant l'argent restant à dépenser, mais il n'a à ce jour aucune réponse à son mail. Madame Bertrand explique que des matériels coûteux : un scanner de table GC et un logiciel Modjaw ont été achetés avec l'investissement qu'il nous restait et l'appui du Collège Santé.

Date de création : 27/09/2022	Page 3 sur 6
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 27 SEPTEMBRE 2022	

Monsieur Delbos en profite pour rappeler qu'il convient d'éteindre les vidéoprojecteurs lorsqu'on quitte les amphis.

Madame Bertrand fait un bilan des épreuves PASS/LAS : le problème principal a été la répartition des effectifs puisqu'il y avait 1500 PASS et 350 LAS. La première année de Licence accès santé (LAS) est très difficile pour les étudiants car il leur faut valider des UE mineures santé. En Pharmacie, sur 160 places 90 n'ont pas été pourvues par manque de candidats. A Bordeaux la situation a évolué pour se rapprocher de Médecine. Sur 350 étudiants qui ont passé LAS: 12 étaient pris pour médecine, 1 pour maïeutique, 1 pour odonto et aucun pour pharmacie.

A la rentrée, il manquait 4 étudiants en Odontologie dont 3 étudiants de Poitiers. En septembre 2021 Madame Bertrand avait demandé une réversion de 70% de PASS, ce qui a eu pour conséquence la création d'une liste complémentaire de 34 postes. En juin, médecine a demandé une réversion de 70%. De ce fait, des étudiants de la liste odontologie sont partis en médecine. L'odontologie a demandé une dérogation à l'ARS pour effectuer une réversion des postes non pourvus de LAS vers PASS qui a été acceptée. Monsieur Delbos explique qu'en France il y a 1000 places non pourvues en pharmacie. Une des pistes étudiées pour remédier au problème d'effectif serait d'augmenter les étudiants issus du dispositif des passerelles mais pour l'instant, cela n'est pas possible.

Madame Delphin souhaite donner l'exemple d'une super admissible en kiné, et admissible en odontologie ; si elle tente l'oral en odontologie elle perd sa super admissibilité en kiné. Une solution serait peut-être de ne pas perdre la super admissibilité. Monsieur Delbos explique que la super admissibilité permet d'éviter les oraux.

Concernant les épreuves PASS/LAS elles débutent les 13 et 14 décembre pour le semestre 1 et les 12 et 13 avril pour le semestre 2. La session 2 des examens commence le 10 mai, et les oraux n'auront pas lieu avant juin. Madame Bertrand indique qu'il faut absolument justifier les notes quand elles sont mauvaises sur les épreuves orales de PASS/LAS. Un collectif parent s'est mis en place contre cette réforme, mais la ministre ne semble pas vouloir supprimer la réforme.

Madame Bertrand revient sur le projet des nouvelles facultés en France, facultés qui ont peu de matériel, pas de salles de TP finalisées. Madame Delphin indique que la valorisation de notre profession est mise à mal. On a une politique de lutte contre la désertification des territoires.

Madame Bertrand demande l'avis aux étudiants concernant les sites périphériques. Monsieur Malet en tant que représentant des étudiants exprime un réel engouement des étudiants qui sont très contents de leur expérience notamment à Brive. Madame Bertrand indique avoir envoyé un tiers de la promotion de 6^e année en stage clinique à l'année dans les services dentaires en périphérie.

Madame Bertrand évoque la problématique de la baisse de dotation, Une étude sur le coût des études est lancée dans toutes les facultés de France. Dans les nouvelles facultés, le coût d'un étudiant a été estimé en moyenne à 9000 euros par an par le MESRI. Pour prendre un exemple : la faculté de Nice n'a pas de dotation, ils ne peuvent fonctionner qu'avec leurs ressources propres. A côté de ça la faculté de Nancy pour 77 étudiants reçoit beaucoup plus mais eux s'autogèrent intégralement (fluides...). Il existe une inégalité flagrante entre les fonctionnements des UFRs dans

Date de création : 27/09/2022	Page 4 sur 6
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 27 SEPTEMBRE 2022	

chaque Université puisque ces dernières sont autonomes. A Bordeaux les étudiants payent environ 1200 euros pour le matériel utile en séance de TP, ailleurs, certains étudiants vont jusqu'à payer 4000 euros. Les étudiants de l'UNECD lancent également leur enquête dans chaque faculté de France puis nous croiserons nos résultats avec les leurs.

Madame Bertrand a été conviée par l'URPS à faire un webinar pour évoquer le sujet des maîtres de stages. Cela s'est bien passé et on espère qu'il y aura plus de candidats à l'avenir. Un vrai statut de maître de stage est souhaitable et a été demandé au MSS. Mais le problème reste le coût d'une telle mesure ! Il nous a été affirmé que l'ARS pourrait la financer.

Point 2 : Approbation compte-rendu du Conseil d'UFR du 7 juillet 2022

Madame Bertrand soumet le projet de compte rendu du conseil d'UFR du 7 juillet 2022 aux membres du conseil qui l'approuvent à l'unanimité.

Point 3 : MCCC

Monsieur Delbos présente les MCCC aux membres du Conseil afin d'apporter les corrections éventuelles. Monsieur Bartala trouve que la note éliminatoire à 6 est trop basse.

Monsieur Delbos explique que toutes les notes se compensent dans l'UE, avec une note éliminatoire par UE. Si une seule note éliminatoire, il faut repasser tout l'UE. Il avait proposé que la note éliminatoire soit fixée à 8 mais personne n'a voulu suivre cette proposition.

Madame Smirani évoque le problème en parodontologie où est marqué CC alors que c'est un CT.

Monsieur Delbos rappelle que les contrôles terminaux impliquent pour l'enseignant de venir surveiller l'examen. Le calendrier des examens est fait en principe en septembre.. Mais sur les matières qui ont des cours et des TPs, il invite les enseignants à ne faire qu'une seule ligne, et un seul module en CC. La note éliminatoire est revue à 7.

Monsieur Bartala explique la situation de plusieurs étudiants n'ayant pas fait une partie de leur stage clinique sans excuse valable cet été. Ces étudiants ont loupé une vacation, ce qui est semblable à un abandon de poste pour lui. Aujourd'hui il ne se passe rien pour ces étudiants, ce qui peut sembler choquant par rapport aux autres étudiants qui sont motivés par leur formation. Quelles mesures peuvent-être décidées pour ces étudiants ?

Monsieur Thomas indique qu'il s'agit de personnels étudiants, et qu'il faudrait regarder leur statut. De son point de vue, c'est sanctionnable sur l'abandon de poste. Il y a deux voies : une liée au statut qui implique une retenue sur ce qui a été perçu à tort et une liée à l'interruption de la continuité de service public.

Monsieur Delbos indique qu'à partir du moment où les stages sont validés, le reste est du ressort de l'employeur donc du CHU. Monsieur Ella rappelle qu'on parle de validation de stage et demande les conditions de validation des stages. Monsieur Bartala demande la possibilité d'inclure par exemple un système de bonus / malus pour les étudiants.

Monsieur Malet explique qu'il n'y a pas eu de sanctions, et qu'il a eu le cas où un étudiant est parti à 14h alors que sa vacation commençait à 13h.

Date de création : 27/09/2022	Page 5 sur 6
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 27 SEPTEMBRE 2022	

Monsieur Thomas suggère qu'une trace de son absence soit notée. Il convient d'écrire à l'étudiant en lui disant qu'il a été absent telle date à telle heure. C'est la même problématique pour les titulaires. Mais il faut le tracer par écrit. Madame Delphin s'inquiète de cette situation pour la suite, notamment en termes d'état d'esprit de l'étudiant.

Monsieur Ella indique qu'il est nécessaire que l'enseignant constate l'absence de l'étudiant, le signale au chef de service qui le trace, et c'est lui qui renvoie l'information à la direction des affaires médicales. Il peut y avoir une conséquence sur la validation des stages. Au-delà de tant d'absences, l'étudiant ne sera pas validé. Monsieur Bartala souhaite qu'une absence injustifiée soit traduite par une non - validation du stage.

Monsieur Bartala demande si un enseignant peut autoriser des étudiants à partir plus tôt. De la vacation sans que cela ait des conséquences si un problème de sécurité vient à se poser. Monsieur Thomas explique que s'il est établi qu'il a quitté son travail avec l'accord de l'enseignant, il n'y a aucun problème. Monsieur Ella exprime qu'il faut argumenter cette autorisation d'absence.

Point 4 : Avancée projet CHU

Monsieur Ella présente l'avancée du projet SDI du CHU. Le projet a évolué dans sa trajectoire et le pôle odontologie en fait partie. Nous en sommes à l'estimation financière au détail prêt, ce qui va solliciter tout le monde. La localisation du futur site se situerait à Xavier Arnoz car nous sommes pris par le temps. Il faut qu'on ait des locaux capables de supporter l'augmentation dans les 4 ans qui arrivent. La seule solution est un bâtiment neuf à Xavier Arnoz soit un bâtiment en extension. Le bâtiment tout neuf coûterait moins cher et devrait être opérationnel pour le 1^{er} septembre 2026.

L'option qui tient la route est l'entièrement des fauteuils à Xavier Arnoz pour un total de 21 millions d'euros. Il faut revoir au détail près notre activité, l'organisation des services en omnipratique ou par disciplines... En moyenne nous avons 4 patients fauteuil/jour.

Madame Bertrand indique que ce seront 80 fauteuils avec une possibilité d'extension à 100 fauteuils plus tard.

Point 5 : Antenne universitaire de Bordeaux à Poitiers

Madame Bertrand présente le projet d'antenne universitaire de Bordeaux sur le site de Poitiers. Il y avait deux options : soit faire une nouvelle faculté et commencer l'enseignement en deuxième année mais avec un problème majeur de ressources humaines pour l'encadrement. Cela obligerait à ne faire que des visioconférences et cela n'est pas possible. L'aspect limitant de cette solution est de plus le manque de locaux disponibles à l'Université de Poitiers pour construire une UFR.

Bordeaux a pris en accord avec Poitiers l'option inverse qui est de commencer ce projet d'antenne par la 6^{ème} année avec des séminaires d'insertion professionnelle. Monsieur Florentin a accepté de suivre Monsieur Bou dans le cadre des séminaires afin d'organiser les items d'insertion professionnelle à Poitiers. Les étudiants de 5^{ème} année ont été prévenus que les étudiants en provenance de Poitiers repartiront à Poitiers, et qu'il y aura sûrement d'autres étudiants (CESP,

Date de création : 27/09/2022	Page 6 sur 6
UFR ODONTOLOGIE	Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER
COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 27 SEPTEMBRE 2022	

liste au mérite) qui seront peut-être amenés à rejoindre Poitiers. Dès lors qu'ils partent, ils auront les cours à Poitiers, et ils ne reviendront que pour les TP sur Bordeaux.

Une attention sera portée à ce qu'il se passe dans les 5 autres nouveaux sites de facultés en termes de résultats à court terme, ce qui pourrait nous amener éventuellement à modifier notre projet.

Point 6 : Prime d'enseignement supérieur et de recherche du personnel titulaire enseignant et hospitalier

Madame Bertrand explique que dans le cadre de l'attractivité des carrières, on a reçu une maquette permettant d'obtenir une prime PESR qui concernaient les titulaires MCU-PH et PU-PH . Une candidature à cette prime doit être déposée au moyen d'un compte rendu d'activité une année en avance. Suivant une trame pré-établie. Le conseil restreint devra statuer sur l'octroi de cette prime. Cette prime évoluera dans les prochaines années. Elle correspond à la prime RIPEC qui est déjà octroyée depuis plusieurs années aux titulaires mono-appartenants.

Madame Bertrand va envoyer à tous les enseignants la trame pour déposer le dossier de candidature. Le dossier est étudié sur l'année N-1, avec trois niveaux de prime : 238€/ 476€ / 714€ pour l'année 2022. Le dossier est analysé en conseil restreint. Dans les années suivantes, l'étude des dossiers devra être remontée aux RH avant le mois de juin. Les décisions concernant cette prime prises par le conseil d'UFR, et le Doyen. Elles seront ensuite remontées au Président de l'Université.

Madame Bertrand évoque un problème concernant un poste de CCU-AH. Il était prévu que nous recevions un poste CCU-AH temps plein supplémentaire sur crédits ministériels dans le cadre du Ségur. Madame Bertrand avait positionné Madame Donnet dessus. Or, le poste n'est toujours pas arrivé. Madame Bertrand a transmis aux services RH le courrier officiel qu'elle avait reçu au mois de mars 2022. Toutefois, personne ne répond au ministère donc Madame Bertrand va évoquer le sujet au cours de la prochaine, révision des effectifs au MESRI. Cela implique que Madame Donnet va devoir repasser en temps partiel, et devra rembourser au CHU le trop-perçu dans l'attente de réception de ce poste. !

Madame Bertrand remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation à ce conseil.

La séance est levée à 10h40.

Bordeaux, le 27 septembre 2022
Le Doyen de l'UFR des Sciences odontologiques
Professeur Caroline BERTRAND